



PROCÈS- VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil vingt-trois, le 6 février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Arnaud BOISIVON, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Claude MÉTAYER, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Mathieu WIDLOEGER

Excusés : Corinne FOUCAULT, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Yannick PONT, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER, Amandine CHEVAL, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Claude MÉTAYER

Procurations : Corinne FOUCAULT à René BOUILLON, Pierre CHAPON à Arnaud BOISIVON, Gwénaëlle GUILLET à Bruno TAKORIAN, Nicolas LE BERDER à Thierry RENOUX

6/2023- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 janvier 2023.**

CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ – DEMANDE DE RETRAIT DE DÉLÉGATION AU 1^{er} FEVRIER 2023 - INFORMATION

Les membres du conseil municipal sont informés que pour donner suite à un mail de monsieur Pierre Chapon, conseiller municipal délégué au numérique, ce dernier ne souhaite plus occuper les fonctions de conseiller délégué au numérique au 1er février 2023 mais souhaite continuer à siéger en qualité de simple conseiller municipal.

7/2023- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

RENNES METROPOLE – PLAN DE MOBILITÉ – MISE EN PLACE PROGRESSIVE DU DISPOSITIF VILLE A 30 KM

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil municipal est invité à valider le principe, sur proposition de la commission mobilité, d'étendre le périmètre de la zone 30 à l'ensemble de la zone agglomérée de la commune de Chavagne, y compris la zone d'activité du Bosquet et la rue de l'Avenir en entrée de bourg.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :
POUR 13**

CONTRE 7

- **DÉCIDE d'étendre le périmètre de la zone 30 à l'ensemble de la zone agglomérée de la commune de Chavagne**

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER – INFORMATION

Une information sur les déclarations d'intention d'aliéner sera faite en Conseil municipal.

8/2023- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION ET DE RECONSTRUCTION DE L'AILE NORD DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur Alborz NIKZAD, adjoint à l'urbanisme expose :



PROCÈS- VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

La commune de Chavagne a lancé fin 2022 une consultation pour les travaux de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique. 13 lots sont à pourvoir.

Sur proposition de la commission d'appel d'offre, le Conseil municipal sera invité à approuver les différentes entreprises retenues pour chacun des lots.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ **DÉCIDE de retenir les entreprises suivantes :**

- **Lot n°2 GROS OEUVRE : l'entreprise TEXIER pour un montant de 259 195,69 € HT**
- **Lot n°3 CHARPENTE – BOIS : l'entreprise DESCHAMPS pour un montant de 337 444,06 € HT**
- **Lot n°4 COUVERTURE : l'entreprise NEVEU pour un montant de 126 546,60 € HT**
- **Lot n°5 MENUISERIE EXTERIEURE ALU : l'entreprise ARIMUS pour un montant de 102 458,60 € HT**
- **Lot n° 6 MENUISERIES INTERIEURES : l'entreprise BINOIS pour un montant de 89 624,70€ HT**
- **Lot n°8 PLAFONDS SUSPENDUS : l'entreprise GAUTHIER pour un montant de 21 760€**
- **Lot n°9 REVETEMENTS DE SOLS : l'entreprise ROSSI pour un montant de 64 446,36€ HT**
- **Lot n°10 PEINTURE : l'entreprise MARGUE pour un montant de 34 985,79€ HT**
- **Lot n°11 SANITAIRES-CHAUFFAGE : l'entreprise AIRV pour un montant de 160 628,90 HT**
- **Lot n°12 ELECTRICITE : l'entreprise LUSTRELECT pour un montant de 110 854,13€ HT**

Le lot n°13 est déclaré infructueux en raison de l'absence d'offres et fait l'objet d'une nouvelle consultation

➤ **AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces se rattachant à l'ensemble des lots du marché de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.**

9/2023– DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances expose :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) précède l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est le support au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.



PROCÈS- VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat et de l'existence du Rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Rapport et la délibération doivent être transmis au préfet. Le Rapport fait l'objet d'une publication.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire tel que présenté dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.**

10/2023- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023 RENNES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - CONVENTION FINANCIERE FIXANT LES MODALITES DE TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET DE RECONSTRUCTION DE L'AILE NORD DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE – APPROBATION

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, expose :

Conformément à la décision du Conseil métropolitain du 17 juin 2021 et sur proposition du Comité d'Engagement « fonds de concours » du 17 novembre 2022, le Bureau de Rennes Métropole du 1^{er} décembre 2022, a approuvé l'attribution, au titre du dispositif de soutien à l'investissement communal, un fonds de concours d'un montant de 600 000 € pour les travaux de déconstruction et reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique.

Le Conseil municipal est invité à approuver cette convention fixant les modalités de versement du Fonds de concours et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE cette convention fixant les modalités de versement du Fonds de concours,**
- **AUTORISE monsieur le Maire à la signer.**

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE 35 – SUBVENTION D'AIDE A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL ET CONVENTION DE PRET - TRAVAUX DE DECONSTRUCTION ET DE RECONSTRUCTION DE L'AILE NORD DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE – COMPTE RENDU DE DELEGATION

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances expose :

Dans le cadre des travaux de déconstruction et de reconstruction de l'aile nord de l'école élémentaire publique, la CAF 35 a décidé d'accorder par convention une subvention de 100 000 € pour lesdits travaux ainsi qu'un prêt de 20 864 € remboursable sans intérêt sur 10



**PROCÈS- VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023**

ans. Les deux conventions devant être transmises par retour à la CAF au 20 janvier 2023. Une information sur ce compte rendu de délégation est réalisée en Conseil municipal.

**11/2023– DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023
ANIMATION - VACANCES DE FEVRIER – PROPOSITION DE TARIF - VOTE**

Monsieur Bruno TAKORIAN, Adjoint à l'Enfance expose :

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, une sortie escalade sur blocs en salle est prévue à THE ROOF à Rennes le mardi 21 février 2023.

Le Conseil municipal est invité à valider la proposition de tarif ci-dessous.

ACTIVITES Enfance	LIEU	infos	Coût /enfant	Participation à la charge des familles (50 % du coût total)	Proposition de tarif demandé aux familles
THE ROOF	Rennes	Mardi 21 février	5 €	2,50 €	2,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE cette proposition de tarif.**

**12/2023– DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2023
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE AU 6 FEVRIER 2023**

Madame Françoise JOULAUD, adjointe aux Ressources Humaines expose

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du tableau suivant :

POLE	Unité	GRADE	Quotité
TECHNIQUE	ESPACES VERTS	Adjoint technique	Temps complet 35/35 ^{ème}

Le conseil municipal est invité à valider la création du poste d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ème} au 6 février 2023 au pôle Technique en espaces verts.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE la création du poste d'adjoint technique à temps complet 35/35^{ème} au 6 février 2023 au pôle technique en espaces verts.**

A Chavagne, le 6 mars 2023

Le Maire,
René BOUILLON

La secrétaire de séance,
Claude MÉTAYER